



CRRAE-UMOA

Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne
de l'Union Monétaire Ouest Africaine

**CAHIER DES CHARGES
POUR LA FOURNITURE
ET L'INSTALLATION DE SPLITS
AU COMPLEXE IMMOBILIER DE LA
CRRAE-UMOA A LA
RIVIERA-BONOUMIN**



Date limite de réception des offres : Vendredi 20 février 2026 à 12H00mn

SOMMAIRE

I) OBJET	2
II) PRESENTATION DE LA CRRAe-UMOA.....	2
III) SERVICES ATTENDUS	2
IV) CONSIDERATIONS GENERALES	2
4.1 Allotissement	2
4.2 Garanties et maintenance.....	2
4.3 Régime des prix.....	3
4.4 Conditions et modalités de paiement	3
4.5 Critères d'évaluation des offres	3
4.6 Dépôt des offres	3
4.7 Présentation des offres	4
4.8 Contenu des offres.....	4
4.9 Connaissance des conditions de travail	5
4.10 Compléments d'information.....	5
V) CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	5



I) OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet la définition des conditions de soumission à l'appel d'offres relatif à la fourniture et l'installation de splits au Complexe Immobilier de la Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CRRAE-UMOA) de la Riviera Bonoumin.

II) PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA

La CRRAE-UMOA est un Organisme Public International de prévoyance retraite doté de la personnalité juridique. La Caisse gère deux (02) régimes de retraite par répartition, à savoir le Régime de Retraite par Répartition du Personnel Cadre (RRPC), le Régime de Retraite Complémentaire du Personnel Non Cadre (RCPNC), ainsi qu'un Régime de Retraite Volontaire par Capitalisation (RVC). Elle gère également au profit des retraités, deux (2) Fonds Autonomes d'Assurance Maladie (FAAM RRPC et FAAM RCPNC).

Outre ses deux (02) Adhérents Fondateurs que sont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Caisse est ouverte aux banques, établissements financiers et sociétés d'assurance de l'UEMOA, ainsi qu'aux institutions financières multinationales africaines dont le siège est situé dans l'un des Etats membres de l'Union.

III) SERVICES ATTENDUS

La CRRAE-UMOA invite les soumissionnaires à proposer leurs meilleures offres pour la fourniture et l'installation de splits, respectant les caractéristiques minimales détaillées dans le tableau en annexe.

La prestation devra être faite dans les locaux de la CRRAE-UMOA à la Riviera Bonoumin.

IV) CONSIDERATIONS GENERALES

Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la CRRAE-UMOA quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication.

4.1 Allotissement

La présente consultation est constituée d'un (1) lot unique.

La CRRAE-UMOA se réserve le droit de modifier la composition et les quantités de ce lot, sans que les variations n'excèdent 15 % de la composition et des quantités d'origine.

4.2 Garanties et maintenance

Les soumissionnaires devront préciser dans leur offre, la durée de livraison, les conditions et les modalités de la garantie des équipements à fournir.

Le matériel doit être accompagné de catalogues complets comprenant les schémas d'installations, les caractéristiques techniques, les procédures d'utilisation, les modes de fonctionnement etc.



I) OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet la définition des conditions de soumission à l'appel d'offres relatif à l'acquisition et installation de splits au Complexe Immobilier de la Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CRRAE-UMOA) de la Riviera Bonoumin.

II) PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA

La CRRAE-UMOA est un Organisme Public International de prévoyance retraite doté de la personnalité juridique. La Caisse gère deux (02) régimes de retraite par répartition, à savoir le Régime de Retraite par Répartition du Personnel Cadre (RRPC), le Régime de Retraite Complémentaire du Personnel Non Cadre (RCPNC), ainsi qu'un Régime de Retraite Volontaire par Capitalisation (RVC). Elle gère également au profit des retraités, deux (2) Fonds Autonomes d'Assurance Maladie (FAAM RRPC et FAAM RCPNC).

Outre ses deux (02) Adhérents Fondateurs que sont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Caisse est ouverte aux banques, établissements financiers et sociétés d'assurance de l'UEMOA, ainsi qu'aux institutions financières multinationales africaines dont le siège est situé dans l'un des Etats membres de l'Union.

III) SERVICES ATTENDUS

La CRRAE-UMOA invite les soumissionnaires à proposer leurs meilleures offres pour la fourniture et la pose de splits, respectant les caractéristiques minimales détaillées dans le tableau en annexe.

La prestation devra être faite dans les locaux de la CRRAE-UMOA Riviera Bonoumin.

IV) CONSIDERATIONS GENERALES

Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la CRRAE-UMOA quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication.

4.1 Allotissement

La présente consultation est constituée d'un (1) lot unique.

La CRRAE-UMOA se réserve le droit de modifier la composition et les quantités de ce lot, sans que les variations n'excèdent 15 % de la composition et des quantités d'origine.

4.2 Garanties et maintenance

Les soumissionnaires devront préciser dans leur offre, la durée de livraison, les conditions et les modalités de la garantie des équipements à fournir.

Le matériel doit être accompagné de catalogues complets comprenant les schémas d'installations, les caractéristiques techniques, les procédures d'utilisation, les modes de fonctionnement etc.



4.3 Régime des prix

Les prix des prestations devront être établis sous la forme d'une pro-forma, en francs CFA.

En vertu des dispositions de l'article 10 de l'Accord de Siège conclu le 8 mai 2008 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la CRRAE-UMOA, le présent marché bénéficie du régime de l'exonération de tous les impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent, en vigueur en Côte d'Ivoire.

En conséquence, les prix et modalités financières prévus dans le présent appel d'offres s'entendent hors taxes et hors frais de douane.

Les prestations proposées doivent prendre en compte toutes les dépenses résultant de l'exécution de la prestation, incluant tous les frais, charges, fournitures, livraisons, accessoires, démarches administratives, etc.

4.4 Conditions et modalités de paiement

La Caisse se libèrera des sommes dues au titre du présent marché par virement ou par chèque, sur la base d'une facture correspondant au montant exigible, accompagnée de tout document attestant de l'exécution et de la validation des prestations effectuées.

Une avance forfaitaire de démarrage d'au plus 30 % du marché global pourrait être consentie par la Caisse, sur présentation d'une garantie délivrée par un établissement bancaire ou une société d'assurance de premier rang. Elle serait déduite du paiement à effectuer à la livraison conforme des prestations.

Par ailleurs, la Caisse procédera à une retenue de 5% sur le prix global du marché au titre de la « Garantie de bonne exécution ». A sa demande, l'Entreprise pourra fournir à la Caisse en remplacement de cette retenue, une « garantie à première demande », qui se substituera à la « Garantie de bonne exécution » pour la durée du délai de garantie.

Les fournisseurs préciseront les délais de livraison. Ils seront passibles d'une pénalité de 0,5 pour mille calculée sur le montant de l'offre, par jour calendaire de retard. Le montant total des pénalités encourues est plafonné à 2,5 % du montant global du marché. Passé un délai de trente (30) jours de retard de livraison, la Caisse se réserve le droit d'annuler le marché.

4.5 Critères d'évaluation des offres

Les offres des soumissionnaires seront évaluées selon trois (03) critères principaux :

- la conformité de l'offre technique aux caractéristiques exigées;
- la pertinence de l'offre financière ;
- l'expérience dans la réalisation de prestations similaires ;
- les délais de livraison (Fourniture et pose comprises).

4.6 Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au **Secrétariat de la Direction du Capital Humain, de l'Administration et du Patrimoine (DCHAP) situé au 4^{ème} Etage A du Complexe Immobilier CRRAE-UMOA, Riviera-Bonoumin, Cocody.**



4.7 Présentation des offres

Les offres seront présentées en trois (03) exemplaires rangés dans une enveloppe fermée et scellée, sur laquelle il devra être écrit, sous peine de nullité :

Au coin supérieur gauche :

"APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE SPLITS A LA CRRAE-UMOA". (A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement)

Au centre :

**Monsieur le Directeur Général de la CRRAE-UMOA
Rue OBIN Atsin, Complexe immobilier de la Riviera-Bonoumin
01 BP 2056 Abidjan 01
CÔTE D'IVOIRE**

L'offre devra répondre à toutes les préoccupations exprimées dans les conditions générales ainsi que les spécifications techniques du présent cahier des charges de l'appel d'offres.

4.8 Contenu des offres

Chaque exemplaire de l'offre devra comporter quatre (04) parties distinctes à savoir :

- lettre de soumission ;
- présentation du soumissionnaire ;
- offre technique ;
- offre financière.



Chaque partie devra être sous enveloppe fermée portant le titre de la partie.

- Lettre de soumission

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission précisant tous les éléments de leurs offres qui les engagent contractuellement. Cette lettre devra donc être signée par un responsable de l'entreprise soumissionnaire.

- Présentation du soumissionnaire

Une présentation du soumissionnaire précisant son caractère juridique et éventuellement, le lieu de tenue de la comptabilité. Elle doit comprendre également les éléments ci-dessous :

- l'attestation datant de moins de trois (3) mois indiquant que le prestataire est en règle vis-à-vis de l'Administration Fiscale de l'État où il est établi ;
- l'attestation datant de moins de trois (3) mois indiquant que le prestataire est en règle vis-à-vis de la caisse de sécurité sociale de l'État où il est établi ;
- l'attestation d'assurance pour la responsabilité civile ;
- l'attestation d'immatriculation au Registre du Commerce du lieu de résidence.

▪ Offre technique

Les offres techniques devront être présentées conformément aux dispositions ci-après :

- les spécifications techniques des équipements conformément aux exigences définies dans le présent dossier d'appel d'offres ;
- la liste des références de projets similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent.

▪ Offre financière

L'offre financière devra être présentée sous la forme d'une pro forma établie en francs CFA, en Hors Taxe, Hors Douane, selon le modèle décrit ci-après au niveau des caractéristiques techniques.

4.9 Connaissance des conditions de travail

En faisant acte de candidature, le soumissionnaire reconnaît :

- avoir pris connaissance de la nature du marché, des prestations qui en découlent, ainsi que des contraintes y afférentes, sur la base desquelles, il a fixé le prix global et forfaitaire ;
- engager sa responsabilité en cas de carence, erreur, ou omission portant sur les renseignements donnés à la Caisse dans le cadre de sa soumission au marché.

4.10 Compléments d'information

Pour obtenir des renseignements destinés à une meilleure appréciation du dossier d'appel d'offres, les soumissionnaires peuvent adresser leur requête :

- **soit par télécopie au numéro 00 225 25 22 01 83 83 ;**
- **soit par messagerie électronique à l'adresse «darh@crrae.org».**

Les demandes de compléments d'informations devront être formulées par écrit, cinq (05) jours calendaires au plus tard, après la date de lancement de l'appel d'offres.

Les réponses y apportées, le cas échéant, seront communiquées au soumissionnaire requérant et publiées sur le site internet de la CRRAE-UMOA, à la rubrique « Avis et communiqués ».

Par ailleurs, la CRRAE-UMOA se réserve le droit de communiquer des informations complémentaires au dossier d'appel d'offres, au plus tard, huit (08) jours calendaires avant la date de clôture du dépôt des offres.

V) CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Les équipements devront respecter les caractéristiques minimales présentées dans le tableau ci-après :

DESIGNATIONS	Quantité	P.U	P.T
Split 1.5 CV, de marque (MITSUBISHI, LG, SAMSUNG, SMART, MIDEA), fréon 410A	06		
Accessoires de pose	01		